

DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT TRANSITOIRE ET TEMPORAIRE DU PAYS VOIRONNAIS

LA DEMANDE D'HÉBERGEMENT TRANSITOIRE ET TEMPORAIRE

80 demandes ont été enregistrées. **14 commissions** d'admission se sont réunies et ont examiné 70 de ces demandes avec pour résultat : 50 avis favorables, 6 refus, 14 sans suites des demandeurs.

Après plusieurs années consécutives de baisse, le nombre de demandes semble enfin se stabiliser (88 demandes en 2010).

Nous constatons toujours une forte demande en hébergement temporaire, beaucoup de situations ne semblant pas d'emblée relever du relogement de droit commun pour les travailleurs sociaux à l'origine de la demande.

Le taux de réponse en termes d'entrées en hébergement est de **44 %** par rapport à l'ensemble des demandes et de **70% par rapport aux avis favorables donnés en commission.**

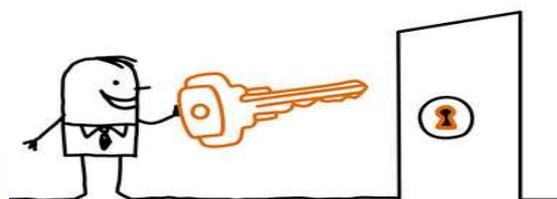
Malgré les travaux de rénovation du bâtiment engagés depuis février 2010 et entraînant le blocage de logements par tranche de 10 logements minimum, le nombre de ménages entrés en hébergement a augmenté en 2010 et 2011 par rapport à 2009.

ANNÉES	Années	Demandes	Entrées	Sorties	SORTIES
	2006	144	25	25	
	2007	114	38	34	
	2008	100	35	38	
	2009	95	32	41	
	2010	88	39	35	
	2011	80	35	33	
	TOTAUX	621	204	206	

L'HÉBERGEMENT TRANSITOIRE AGRÉE PALDI

Cet hébergement a pour objectif de permettre l'accès à un logement de droit commun. Nous disposons au 1er janvier 2011 de 31 unités d'hébergement : 25 T1 et T1' à St Jean de Moirans, 1 T1 bis à Rives, 1 T1 bis à Moirans, 2 T1 bis à Tullins et 2 T1 bis à Voiron.

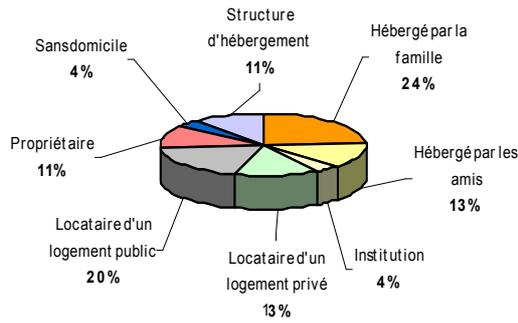
Le nombre de ménages hébergés en 2011 augmente légèrement par rapport à l'année précédente (46 au lieu de 44). Le nombre d'entrées dans l'année a légèrement baissé passant de 28 à 25 ménages. Le nombre de personnes hébergées reste stable.



Dispositif transitoire 2011	Nombre
Ménages hébergés	46
Ménages présents au 1er janvier 2011	21
Ménages entrés dans l'année	25
Ménages sortis dans l'année	27
Personnes hébergées	70



Situation résidentielle à l'entrée des 46 ménages hébergés



Pour la première fois, la majorité des ménages hébergés (44 %) était soit locataire d'un logement privé ou public soit propriétaire de son logement au moment de l'entrée.

La proportion des ménages hébergés chez un tiers (famille ou amis) au moment de l'entrée dans la structure reste cependant importante : 37 %.

Les sortants d'institution ou d'autres structures d'hébergement représentent 15 % des demandeurs.

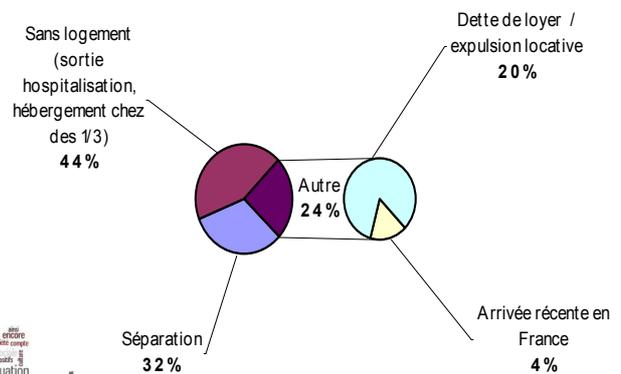


Pour les 25 ménages entrés en 2011, les motifs principaux d'entrée en hébergement sont une séparation de couple (32 %), une fin d'hébergement chez un 1/3 (32%) ou une expulsion locative (20%).

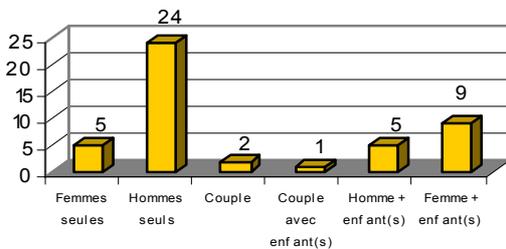
La moitié des 46 ménages hébergés est cette année encore accompagnée pendant son séjour par un référent social d'un CCAS d'une ville du Pays Voironnais, 41 % le sont par un travailleur social du Conseil Général et 9% par un service spécialisé (SALTO et SATIS).



Motifs d'entrée en hébergement



Composition familiale des 46 ménages



La part des isolés hébergés (63 %) est légèrement en baisse. Ce sont très majoritairement des hommes (82%). Logiquement la part des familles augmente légèrement (37 %). Les femmes seules avec enfants représentent 19 % des ménages hébergés. Nous notons cette année une proportion plus importante d'hommes hébergés avec leur enfants soit complètement à charge soit reçus très régulièrement, pratiquement au rythme d'une garde alternée.

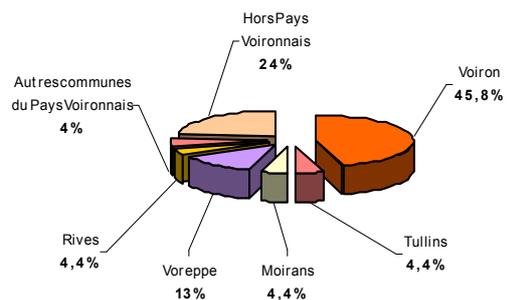


Les ménages hébergés originaires du pays Voironnais restent largement majoritaire bien qu'en baisse (76%). La ville de Voiron représente à elle seule 45,8% des ménages hébergés.

Les ménages qui ne sont pas issus du territoire du Pays Voironnais, le sont souvent de communes proches : Le Grand Lemps, Apprieu, St Laurent du Pont, St Quentin sur Isere, Morette et Grenoble pour 3 ménages.



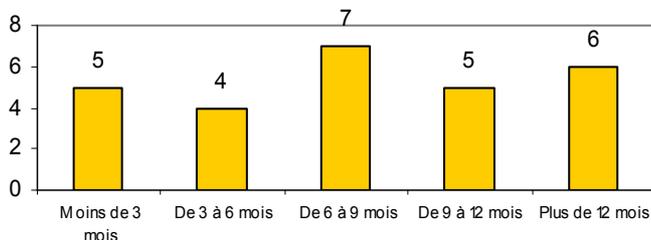
Origine géographique



Les ressources liées au travail se décomposent en indemnités chômage, retraite, pension d'invalidité, indemnités journalières maladie et salaires. Leur pourcentage est beaucoup plus important que les années précédentes. Cependant ces ressources restent peu élevées en montant. Seules trois personnes sont titulaires d'un CDI.

Ressources à l'entrée des 46 ménages hébergés	Nombre	%
Minima sociaux	13	28%
Liées au travail	33	72%

Durée d'hébergement



27 ménages sont sortis en 2011

Le séjour le plus court a été de 39 jours, le plus long de 30 mois.

La durée moyenne d'hébergement est de **8,9 mois**, en diminution par rapport à 2010.

48,5 % des ménages ont une durée d'hébergement comprise entre 6 et 12 mois. 18,5 % des ménages ont une durée de séjour inférieure à 3 mois.

Les relogements dans le secteur public représentent **55,5%** des solutions de sortie, en nette baisse par rapport à 2010.

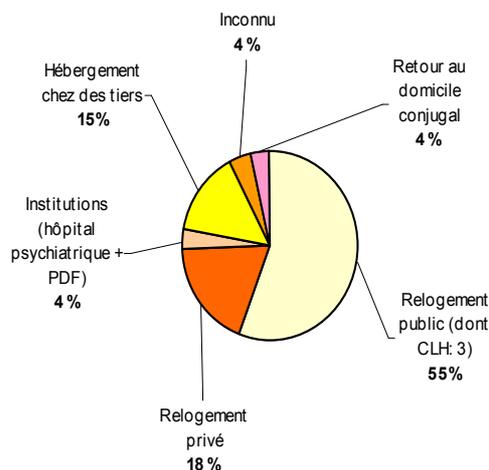
Seul trois de ces relogements se sont effectués dans le cadre de la commission sociale du CLH, les autres ont fait l'objet d'un traitement en commission communale. Ceci montre la qualité du travail partenarial entre les services logements des communes et la structure.

Exception notable, il y a eu cette année **cinq relogements dans le secteur privé**.

Les relogements se font majoritairement sur 4 des 5 pôles urbains du territoire : Voiron, Tullins, Moirans, Voreppe.



Solution de sortie des 27 ménages sortis



L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

L'objectif de l'hébergement temporaire est de permettre une évaluation des besoins des personnes afin de rechercher une orientation adaptée, une solution plus durable d'hébergement ou de logement.

Dispositif temporaire 2011	Nombre
Ménages hébergés	13
Personnes hébergées	16
Ménages entrés	10
Nuitées réalisées	1535
Ménages sortis	6

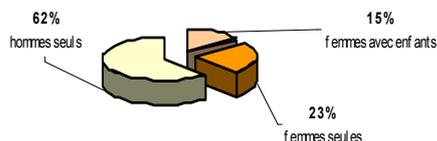
Comme 2009 et 2010, nous avons cette année encore accueilli beaucoup de ménages sur ce dispositif. A certaines périodes nous avons mobilisé jusqu'à 8 unités d'hébergement au lieu des 3 conventionnées pour mieux répondre à la demande s'exprimant sur le territoire.

Le total des nuitées réalisées est cependant plus faible que l'année précédente (- 684).

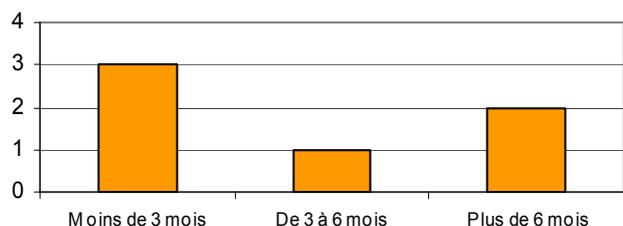
Les isolés représentent **84,6%** des hébergés et les hommes seuls restent largement majoritaires en accueil temporaire (61,5%).

62% des ménages sont suivis par un référent social du Conseil Général.

Composition familiale des ménages hébergés



Durée d'hébergement



La durée moyenne d'hébergement pour les 6 ménages sortis en 2011 est de **3,7 mois**. Elle est en nette baisse par rapport à 2010.

La plus courte est de **14 jours**, la plus longue de **6,6 mois**.

66 % des ménages hébergés l'ont été pour une durée inférieure à 6 mois.

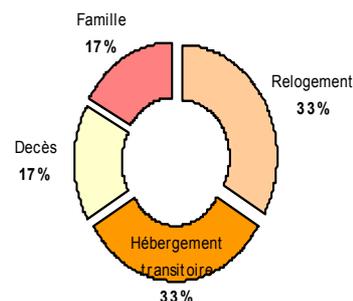


Les solutions de sortie s'équilibrent entre relogements direct (2) et passage en hébergement transitoire au sein de la structure (2).

Une personne est retournée vivre chez sa mère, l'hébergement temporaire ayant permis de montrer son incapacité à s'assumer seule dans un logement.

La dernière personne est décédée dans son hébergement d'un arrêt cardiaque suite à une crise d'épilepsie. Si nous avons déjà vécu des situations graves auparavant, c'est le premier décès d'un résident auquel l'équipe a été confrontée. Cela a évidemment été un évènement traumatisant.

Solutions de sortie



De la difficulté à reloger les situations de « passif locatif »



Sur les 46 ménages hébergés en 2011, **18 soit 39 %**, avaient entre autres dettes, une dette de loyer. La plus faible dette était de 590 € et la plus élevée de 14 885 €, le montant moyen étant de 6 739 € pour un total de dettes de loyer à traiter de 123 261 €. Si nous tenons à donner tous ces chiffres, c'est que cette situation n'est évidemment pas sans conséquence sur notre travail au quotidien.

La première est évidemment **la durée de l'hébergement qui s'allonge souvent proportionnellement au montant de la dette à traiter**. Cette dette peut parfois se solder par un plan d'apurement négocié avec le bailleur mais nécessite généralement de nombreux mois de versement car les capacités contributives des ménages sont souvent faibles. Plus souvent, la question de l'endettement nécessite le dépôt d'un dossier de surendettement. Celui-ci ne se concluant que rarement en phase amiable, demande également plusieurs mois de traitement.

Dans de rares cas, une mesure de protection peut être nécessaire. Mais outre qu'il faut convaincre la personne du bienfait d'une telle mesure pour elle, des avantages qu'elle peut présenter (ce qui n'est déjà pas simple), les démarches pour solliciter cette mesure peuvent paraître complexes voire onéreuses (coût de la consultation du médecin expert établissant le certificat médical à joindre à la demande par exemple).

Lorsque le surendettement a abouti, seule la moitié du chemin est parcouru pour envisager un relogement. En effet, les bailleurs sociaux sont de plus en plus réticents à reloger des personnes ayant eu une dette de loyer lorsque le surendettement propose un moratoire ou décide d'une PRP (procédure de rétablissement personnel) qui efface les dettes. Le fait qu'il n'y ait aucun paiement sur la dette de loyer est vécu de manière très négative par les bailleurs sociaux. Or, les relogements dans le privé sont difficiles pour nos résidents au vu des exigences des bailleurs.

Il ne reste alors que la possibilité de solliciter un bail glissant PALDI après avoir motivé le ménage hébergé à l'intérêt de cette mesure, procédure qui demande ensuite au minimum 3 mois de délai de traitement.

Malgré tous ces garde fous, nous avons dû en 2011 déposer deux dossiers DALO auprès du SIALDI car nous n'arrivions pas à aboutir en terme de relogement au vu du passif locatif des personnes.

En plus de la durée d'hébergement, la multiplicité des dispositifs à solliciter, intensifie l'accompagnement à mettre en place pour aboutir enfin, après de nombreux mois et un parcours du combattant, à un relogement.